

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2010

INTERDICTION DE LA DISSIMULATION DU VISAGE DANS L'ESPACE PUBLIC - (n° 2648)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Decool

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« dissimuler »,

insérer les mots :

« en tout ou partie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.